



HORS POINTE 12,8¢/kWh

NORMALE 12,8¢/kWh

DE POINTE 12,8¢/kWh

NOUVEAU PRIX D'ÉLECTRICITÉ POUR LES CLIENTS QUI UTILISENT LA TARIFICATION SELON L'HEURE DE LA CONSOMMATION DÉBUT LE 1^{ER} JUIN

À compter du 1^{er} juin 2020, le prix de l'électricité pour toutes les heures de consommation de la journée sera de 12,8 ¢/kWh. Ce prix s'applique aux clients qui paient les tarifs selon l'heure de consommation et qui achètent leur électricité à leur service public ou à un fournisseur de compteur individuel. Le gouvernement de l'Ontario a annoncé que ce prix sera en vigueur du 1^{er} juin au 31 octobre 2020.

C'est le prix qui figure à la ligne électricité de votre facture et qui s'applique seulement à l'électricité que vous consommez. Il n'inclut pas les autres frais tels que la livraison.

Le prix fixe ne s'applique pas aux clients qui ont un contrat avec un détaillant d'électricité ni aux clients qui paient des tarifs par palier. Les seuils et la tarification par palier établis en novembre 2019 restent en vigueur.

Nous joindre : 1-877-632-2727; clavardage :
oeb.ca/fr/contactez-nous; ConsumerRelations@oeb.ca



COMMISSION
DE L'ÉNERGIE
DE L'ONTARIO